



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Le 24 juin 2014

## **La CFDT signe l'Accord d'Intéressement 2014 - 2015 - 2016**

Au cours des cinq réunions de négociations entre le 11 avril et le 23 mai 2014 la CFDT a été en permanence force de proposition.

### **Nous avons fortement contribué**

- au maintien de la répartition 60% proportionnellement au temps de présence, 40% hiérarchisé en fonction du revenu ;
- à l'augmentation du plafond de RGA (Rémunération Globale Aléatoire) à hauteur de 16,4 millions d'Euros ;
- au maintien du déclenchement de l'intéressement à partir de 70 millions d'Euros de résultat net ;
- à l'intégration du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) en complément du résultat net dans les critères financiers, permettant de pondérer dans un sens ou dans l'autre, le poids du risque et de l'impôt sur les sociétés ;
- à une évolution du taux de rémunération des éventuels dividendes BPCE à 8,6% dès 7,7 millions d'euros, contre 10 millions d'euros dans l'accord précédent ;
- à une redéfinition des paliers dans les deux critères financiers, devant permettre pour un résultat comptable équivalent à celui de 2013, un versement annuel de RGA supérieur pour les trois années de validité de cet accord.

### **D'autres demandes CFDT n'ont pas été acceptées par la direction**

- la désolidarisation de l'intéressement et de la participation maintenus dans une enveloppe globale, appelée RGA ;
- une rémunération des dividendes BPCE dès le premier euro ;
- la prise en compte du PNB dans le critère financier, celui-ci s'étant révélé en constante amélioration au cours des dernières années ;
- la suppression du critère qualité, basé sur la seule appréciation de la clientèle et qui ne relève pas uniquement de la qualité du travail des salariés mais aussi du type de politique commerciale mis en place par la direction.

**Consciente que l'intéressement représente  
un complément important de rémunération pour les salariés,  
et plus particulièrement pour les bas salaires,**

**Fidèle à ses valeurs**

**la CFDT signe l'accord d'intéressement**

Les négociateurs : Sylvie Arnaud, Alain Charrier, Jacques Guillerm, Carine Maeckler

crat-ceppi.tr

**CFDT CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE**

**319, ROUTE DE VANNES  
44800 SAINT HERBLAIN  
tél : 02.72.20.34.85 ou 06.26.43.86.81  
courriel : cfdt.cebpl@free.fr**